



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 25 mai 2010, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 45'000.- DESTINÉ AU REMPLACEMENT DES SOURCES LUMINEUSES ET À LA RÉNOVATION DES INSTALLATIONS SANITAIRES À L'ÉCOLE DE COMPESIÈRES

Considérant,

- l'usure des supports des sources lumineuses et le vieillissement des appareils d'éclairage dans la cage d'escaliers et les classes d'école,
- la volonté exprimée par l'Exécutif de favoriser les dispositifs d'éclairage visant à réduire la consommation d'énergie électrique,
- la nécessité, en outre, de rénover les installations sanitaires en raison de leur vétusté,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des bâtiments du 26 avril 2010,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 45'000.- pour le remplacement des sources lumineuses et la rénovation des installations sanitaires à l'école de Compesières.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements 2100.503.11.
3. De la porter à l'actif du bilan, 2100.143.11, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir ce montant au moyen de 10 annuités par le compte 2100. 331.11 de 2011 à 2020.
5. D'attribuer 1% sur le montant des travaux effectifs au Fonds de décoration une fois le projet réalisé.

Cette délibération a été acceptée à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

Le délai pour demander un référendum expire le 1^{er} juillet 2010.

Bardonnex, le 1^{er} juin 2010

Helen SCHNEUWLY
Présidente